



COMMUNE DE MONTRY
Procès-verbal
Séance du lundi 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six le 19 janvier à 20H00 le Conseil municipal de la Commune de MONTRY, légalement convoqué en date du 12 janvier 2026 s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame Françoise SCHMIT, Maire.

Présents : F. SCHMIT, E. MAILLARD, L. ROUMILA, P. GUERAND, S. LEVIS, N. REINTJES, S. BETKA, M. HANGU, S. DUJARDIN, C. COLIN, G. RAYMOND

Absents ayant donné pouvoir : L. NEVEUX à F. SCHMIT, C. CASTELIN à S. BETKA, G. COLIN à C. COLIN,

Absents : B. BARLEMONT, P. JOUDRAIN, N. BROCHOT, S. EURY, P. MULLER, A. SAINTOUL, L. CORNU, O. DOUMECQ-LACOSTE, J. MARCHAND, R. COTTIGNIES, M. GERBET, V. REINTJES

Secrétaire de séance : Eric MAILLARD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux

- *En exercice* : 26
- *Présents* : 11
- *Absents représentés* : 3
- *Absents non représentés* : 12

Le quorum est atteint si plus de la moitié des membres du conseil municipal sont présents physiquement à l'ouverture de la séance.

A vingt heures et deux minutes, Madame le Maire ouvre la séance et procède à l'appel nominal.

Le quorum nécessaire à la tenue de l'assemblée n'étant pas atteint, à vingt heures et quatre minutes, elle lève la séance.

Les conseillers municipaux n'ont donc pas pu délibérer.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, une nouvelle convocation sera adressée au conseil municipal qui délibérera alors valablement sans condition de quorum.

Le secrétaire,
Eric MAILLARD

Le Maire,
Françoise SCHMIT